

RÈGLEMENT DU JEU CONCOURS « ROAD TRIP DE L'ÉTÉ »

Article 1 : Société organisatrice

Le Crédit Agricole Store, (Société Organisatrice) dont le siège social situé 48 rue de la Boétie 75008 Paris (751 558 636 R.C.S. PARIS), organise un jeu gratuit sans obligation d'achat sur Facebook - Internet, du 28 juillet au 31 août 2016 inclus, selon les modalités décrites dans le présent règlement.

Le formulaire de participation se trouve à l'adresse : <http://dir.re/a653bae6133b87fa3c7f>, dans l'onglet Facebook « Concours Photo de l'Été ».

Le présent jeu n'est ni géré, ni parrainé par Facebook. Toutes les informations que vous communiquez sont exclusivement collectées par la Société organisatrice et ne seront en aucun cas communiquées à Facebook.

Article 2 : Dotations

Les dotations mises en jeu, selon les modalités décrites à l'article 4 du présent règlement :

- 1^{er} prix : une caméra sport GoPro Hero - d'une valeur de 149,69 €
- 2^{ème} prix : une enceinte bluetooth sans fil Hercules WAE 04+ outdoor, d'une valeur de 54,86 €
- 3^{ème} prix : Lot de goodies Crédit Agricole Store, d'une valeur approximative de 30 €

Au total, 3 prix seront décernés pour un montant total de 234,55 €.

Instantants Gagnants : chaque semaine, 2 peluches « Castor » (d'une valeur approximative de 5 €) seront mises en jeu parmi les votants. Au total 12 peluches.

Les gagnants s'engagent à accepter les lots tels que proposés. Ces lots ne pourront donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange pour quelque cause que ce soit vis-à-vis de la société organisatrice.

La Société Organisatrice se réserve le droit, en cas de problèmes indépendants de sa volonté (notamment liés à ses fournisseurs ou à des circonstances imprévisibles) de remplacer les lots annoncés, par des lots de valeur équivalente. Les lots sont nominatifs et ils ne peuvent être remis à une autre personne.

Article 3 : Conditions de participation

Thème du concours photo « Road trip de l'été » : Impressionnez-nous avec les meilleurs clichés de vos peluches en vacances.

Ce jeu sans obligation d'achat est exclusivement ouvert à toute personne physique, photographe amateur, à l'exception de l'ensemble du personnel Crédit Agricole Store. L'utilisation de cet accès implique donc au mineur qu'il ait reçu le consentement de ses parents ou de la personne ayant l'autorité parentale. A tout moment, la société organisatrice se réserve la possibilité d'exclure de la participation au jeu tout participant troublant le déroulement du jeu (notamment en cas de tricherie ou de fraude) et de déchoir le participant de son éventuel droit à obtenir le lot qui pourrait lui être attribué dans le cadre du Jeu. Tout défaut de renseignement, toute fausse déclaration d'identité ou adresse entraînera immédiatement et automatiquement l'élimination du participant. En cas de tentative de fraude au nombre de "j'aime" via notamment des comptes Facebook fictifs, ou tout groupe d'entraide destiné à faire gagner des lots, la participation sera nulle. Tout participant qui fera appel à un site internet extérieur à Facebook (type sites d'amateurs de photographies, forums de photographes, ...) pour augmenter le nombre de « j'aime » de sa photo verra sa participation considérée comme nulle.

Les dessins et les montages photos ne sont pas autorisés. Toute photographie présentant un aspect litigieux sera éliminée de la participation au concours.

Pour le bon déroulement du jeu : les photos piochées sur un moteur de recherche seront déclarées hors-jeu. Les photos n'appartenant pas au déposant seront, d'une manière générale, exclues du jeu et la participation sera annulée. Les photos d'animaux ou objets, sont autorisées pourvu que le déposant en possède les droits. Seule la responsabilité des auteurs peut être engagée quant au contenu des images soumises et leurs droits relatifs. Les photos représentant toutes personnes physiques mineures ou majeures ne sont pas autorisées. Le Crédit Agricole Store se dégage de toute responsabilité en cas de litige. Toute photographie réceptionnée après la date de clôture sera éliminée de la participation au concours. Chaque participant ne peut soumettre qu'une photo.

Article 4 : Charte de modération

Afin d'assurer un contrôle sur les photos publiées au sein du jeu concours, la société organisatrice a mis en place une équipe de modération. Cette équipe de modération sera en charge des publications sur le jeu. Son rôle est de supprimer les abus et de vérifier l'éthique des photos publiées par les participants. Elle peut donc à tout moment refuser ou retirer la publication de certaines photos :

- Contraires aux bonnes mœurs et valeurs
- A caractère injurieux (expression offensante, insulte, mépris, racisme, antisémitisme, xénophobie).
- A caractère diffamatoire (porter atteinte à l'honneur ou la dignité ou le respect d'une personne physique ou morale).
- Contraire à la protection des enfants (enfants dénudés)
- Incitant à la violence, à la haine ou à la discrimination (jugée sur l'origine, l'appartenance religieuse ou autre).
- A caractère obscène, pornographique ou pédophile.
- Portant atteinte aux droits de la personnalité, droits d'auteur, droits d'image, droits voisins ou droits des marques. Les photos n'appartenant pas au déposant seront, d'une manière générale, exclues du jeu et la participation sera annulée.
- Les clichés présentant des portraits de personnes, les clichés dans lesquels des personnes mineures ou majeures sont reconnaissables et identifiables.
- Sont également proscrits les photos mettant en scène alcool, drogue ou cigarettes.
- Comportant des textes ou titres incompréhensibles ou illisibles.

L'équipe de modération se réserve le droit de supprimer toutes photos sans rapport direct avec la thématique du jeu concours (publicité, spam, petites annonces, vente, lien vers d'autres sites, incitation au piratage) ou comportant des textes écrits dans une autre langue que le français et incompris par les modérateurs.

Les photos montrant des données personnelles, tel qu'un numéro de téléphone, seront également supprimées.

Article 5 : Utilisation des photographies

Les participants au concours cèdent à titre gracieux les droits de reproduction, de représentation et de divulgation ainsi que les modalités de réutilisation envisagées (publication ou exposition). Le Crédit Agricole Store pourra utiliser à son gré tous les clichés qu'elle aura réceptionnés pour le concours et aucune rémunération ne sera due à ce titre.

Article 6 : Modalités de participation

Pour participer au jeu, les participants doivent être titulaires d'un compte Facebook et cliquer sur « Participer » pour autoriser l'accès à l'application. Les participants doivent suivre la procédure d'inscription suivante :

1/ Ils doivent se rendre sur la page Facebook du Crédit Agricole Store, utiliser le lien de l'application <http://dir.re/a653bae6133b87fa3c7f> ou accéder au jeu par le biais de bannières publicitaires qui seront présentes sur les sites des Caisses régionales du Crédit Agricole.

2/ Une fois sur cette page, les participants doivent cliquer sur l'onglet « Concours Road trip de l'été » présent sous l'image principale de la page. A cet instant, les participants sont conviés à cliquer sur le bouton « j'aime » le Crédit Agricole Store s'ils le souhaitent, puis sur le bouton « participer » pour accéder au jeu.

3/ Le jeu comporte deux catégories de participants :

- les « Postants » : participants qui mettent en ligne une photo

- les « Votants » : participants qui votent pour la ou les photos publiées dans l'interface du jeu. Les votants ne peuvent « voter » qu'une fois pour la même photo.

Un « postant » peut être un « votant » et peut donc voter pour sa ou ses photos préférées de l'interface du jeu.

4/ Instants Gagnants :

De manière aléatoire, les votants pourront gagner une peluche Crédit Agricole Store. Au total 12 peluches seront mises en jeu.

La date limite de dépôt des photos est fixée au 31 août 2016 à 23h59.

Les photos doivent être envoyées via l'onglet concours photo d'une taille de 5Mo maximum. Toute photo qui ne correspondra pas à ces formats ne sera pas prise en compte.

5/ Les participants seront redirigés vers une page leur permettant de valider leur nom et prénom et de renseigner leur adresse mail.

Vous pouvez, conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, à tout moment, accéder aux informations communiquées, les faire rectifier, ou vous opposer à leur traitement pour motif légitime, en écrivant par lettre simple au Crédit Agricole Store.

6/ Une fois les champs renseignés, les participants doivent cliquer sur « Envoyer ma photo ». Le clic sur ce bouton entraîne la participation automatique au concours.

Article 7 : Désignation des gagnants :

Une sélection de photos sera faite parmi tous les participants ayant validé leur inscription selon les modalités de l'article 4 du présent règlement :

Une sélection sera faite en fonction du nombre de votes sur Facebook, sur les photos. Les dix photos ayant récolté le plus de votes des internautes feront l'objet d'une sélection spéciale « jury ». Ce jury déterminera au sein de ces dix photos 3 prix (voir dotation art 2).

Cette sélection de trois gagnants sera faite selon la décision d'un jury sélectionné par le Crédit Agricole Store (salariés du Crédit Agricole Store et personnes extérieures). Cette décision sera rendue au sein du Crédit Agricole Store au plus tard le 6 septembre 2016.

Les gagnants seront informés par mail ou par message privé Facebook de leur gain.

L'annonce des différents gagnants se fera sur la page Facebook du Crédit Agricole Store.

Les lots seront adressés par voie postale dès lors que les gagnants auront communiqué leur adresse postale à Crédit Agricole Store.

Les lots non réclamés dans un délai de 2 mois (6 novembre 2016) après le contact des gagnants seront remis en jeu.

Article 8 : Remboursement des frais de connexion

La participation au jeu est gratuite. Les frais de connexion à Internet nécessaires à la participation (base forfaitaire de 0.11€/participant) et les frais de timbre (tarif lent en vigueur) pour la demande de Règlement et/ou la demande de remboursement des frais de connexion,

pourront être remboursés dans la limite d'une demande par participant pour la durée du jeu, sur demande écrite. La demande de remboursement doit contenir les éléments suivants :

- le nom et prénom du participant,
- son adresse e-mail,
- son adresse postale,
- le jour et l'heure exacte de connexion,
- un RIB ou RIP.

Seront toutefois exclues les demandes de remboursement des frais de connexion pour un accès forfaitaire à Internet (ex : câble, ADSL...) dès lors que la connexion à la page pour participer au jeu ne génère aucun engagement financier à sa charge. Toute demande de remboursement incomplète ou parvenue par courrier électronique ne sera pas prise en compte.

Toute demande doit être adressée par courrier à l'adresse suivante : Crédit Agricole Store - Jeu « Concours Road trip de l'été » - 48 rue la Boétie - 75008 Paris.

Article 9 : Acceptation du règlement / dépôt

La participation au jeu implique de la part du participant l'acceptation pure et simple du présent règlement.

Article 10 : Données à caractère personnel

Les données à caractère personnel des participants collectées dans le cadre du jeu par la Société Organisatrice, responsable du traitement, sont obligatoires pour y participer. Elles ne seront utilisées à d'autres fins que la participation au jeu ni cédées à des tiers, sauf à obtenir une autorisation expresse et préalable des participants à cette fin.

Les gagnants autorisent le Crédit Agricole Store à utiliser leurs noms et prénoms, pour les besoins de la communication faite autour du jeu uniquement, sur la page Facebook du Crédit Agricole Store, sur une période de 30 jours, sans que cela ne lui confère une rémunération, un droit ou un avantage quelconque autre que l'attribution de la dotation.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée dite « Informatique et Libertés », les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données les concernant, et peuvent s'opposer pour motif légitime au traitement informatique de leurs données en écrivant à l'adresse suivante :

Crédit Agricole Store - Jeu « Concours Road trip de l'été » - 48 rue la Boétie - 75008 Paris.

Article 11 : Responsabilité

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si des circonstances exceptionnelles l'exigeaient. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable des retards, pertes, avaries, manque de lisibilité des cachets du fait des services postaux et/ou téléphoniques. Plus particulièrement, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dommage, matériel ou immatériel causé aux participants, à leurs équipements informatiques et aux données qui y sont stockées, et aux conséquences pouvant découler sur leur activité personnelle, professionnelle ou commerciale.

La Société Organisatrice ne saurait davantage être tenue responsable au cas où un ou plusieurs participants ne pourraient parvenir à se connecter sur la page Facebook du Crédit Agricole Store ou <http://dir.re/a653bae6133b87fa3c7f> du fait de tout défaut technique ou de tout problème liés notamment à l'encombrement du réseau mais également lorsque la Société Organisatrice n'est pas en mesure de contacter le participant pour des raisons techniques.

Il appartient à tout participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique et téléphonique contre toute atteinte.

Article 12 : Droit applicable, litiges et réclamations

Le présent règlement est soumis à la loi française. Il ne sera répondu à aucune demande d'information concernant le mécanisme du jeu. Le Crédit Agricole Store se réserve le droit de trancher sans appel, toute difficulté pouvant survenir quant à l'interprétation ou à l'application du présent règlement, étant entendu qu'aucune contestation ne sera admise notamment sur les modalités du jeu, sur les résultats, sur les gains ou leur réception après le 6 novembre 2016.

Toute réclamation doit être adressée par écrit avant le 6 novembre 2016 à :
Crédit Agricole Store - Jeu « Concours Road trip de l'été » - 48 rue la Boétie - 75008 Paris.

Passée cette date, aucune réclamation ne pourra être acceptée. La participation au jeu entraîne l'entière acceptation du présent règlement.

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, le Crédit Agricole Store se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications. Contact pour tout renseignement : contact@creditagricolestore.fr